

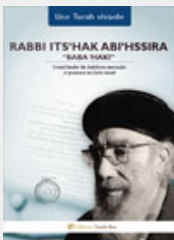


Traité Ketouvat

Michna 8 - Chapitre 2

רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, אֵין מַעֲלִין לְכַהֵנָּה עַל פִּי עֵד אֶחָד. אָמַר רַבִּי
אֶלְעָזָר, אֵימַתִּי, בְּמָקוֹם שֶׁישׁ עוֹרְרִין. אָבֵל בְּמָקוֹם שֶׁאֵין עוֹרְרִין,
מַעֲלִין לְכַהֵנָּה עַל פִּי עֵד אֶחָד. רַבִּן שְׁמַעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל אוֹמֵר
מִשּׁוּם רַבִּי שְׁמַעוֹן בֶּן הֶסְגֵּן, מַעֲלִין לְכַהֵנָּה עַל פִּי עֵד אֶחָד:

Rabbi Yehouda dit : on n'élève pas au sacerdoce sur l'assertion d'un seul témoin. C'est seulement vrai, dit Rabbi El'azar, lorsqu'il y a la moindre contestation à cet égard ; mais s'il n'y en a pas, un seul témoignage suffit pour élever au sacerdoce. Rabban Chimon ben Gamliel dit aussi au nom de Rabbi Chimon, fils de chef ou assesseur (du même nom) : une attestation suffit pour élever au sacerdoce.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions